

Le quinze juillet deux mille dix neuf à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX – BUAN- GLOAGUEN – Mme NOURRISSON (adjoints) Mmes DE LA VILLEON – REBILLARD – LESAGE – GOUDE-VENIEN -Ms MOUCHOUX REBILLARD – REMONTE

Absents excusés

Mmes BICHOT C. – MAURY A. – GORIAUX C.

Absent

RIALLAND N

Procurations

Mme BICHOT Christèle a donné procuration à Mme GOUDE-VENIEN Laure

Mme MAURY Alexandra a donné procuration à M PICHOUX Patrick

Mme GORIAUX Christine a donné procuration à M PINAULT Pascal

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric GLOAGUEN

Date de la convocation : 08 juillet 2019

1- ALEC présentation bilan des consommations bâtiments communaux

Monsieur Florian Calcagno de l'ALEC présente les données chiffrées des consommations des fluides des bâtiments communaux pour l'année 2018.

Ce bilan présente les consommations d'électricité, fuel, eau dans chaque bâtiment de la commune. Les consommations de carburant également sont présentées aux élus pour l'année 2018.

Par la suite le projet de chaudière bois à l'école publique est présenté. Celle-ci remplacerait celle au fuel dont les coûts de fluide sont importants. Une aide de L'ADEME est possible sur l'investissement à mettre en place. La réflexion est lancée auprès des élus sachant que l'aide se poursuit jusqu'en 2020.

Délib. 2019-07-01

Secrétaire de séance

Monsieur le Maire adjoint propose la nomination de Frédérick GLOAGUEN, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Désigne Frédérick GLOAGUEN, secrétaire de séance.

Délib. 2019-07-02

Approbation compte-rendu de conseil du 27 mai 2019

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 27 mai 2019, à se prononcer sur la rédaction des compte-rendu des délibérations des dites réunions.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 27 mai 2019.

Délib.2019-07-03

Prestataire cantine restauration

Le marché de prestation cantine passé avec la société CONVIVIO arrivant à échéance un nouvel appel à concurrence de restauration pour l'attribution de ce marché a été lancé en groupement de commande avec la commune de LANGAN à l'instar du dernier renouvellement 2016-2019.

Pour ce renouvellement, il a été demandé un chiffrage pour un portage en liaison chaude avec une variante en liaison froide.

L'appel d'offres en groupement de commande a été lancé le 23 mai 2019 et clos le 24 juin 2019 avec la réception de 3 offres :

- Convivio
- Restoria
- Océane de Restauration

La commission d'appel d'offre facultative s'est réunie le mercredi 26 juin 2019 a décidé de porter son attention sur les offres effectuées en liaison froide afin de permettre une analyse comparative des trois offres.

Il en ressort après étude des offres et demande à chaque entreprise d'établir sa meilleure offre pour le 1^{er} juillet, les éléments comparatifs suivants en fonction des options demandés au marché :

Enveloppe	NOM PRESTATAIRE	Variante liaison froide	
		Option 1 : comprenant 4,5 éléments par jour avec un repas bio par semaine + pain en boulangerie locale	Option 2 : option N° 1 + 1 élément bio par jour
		PRIX € ht	Prix € HT
1	Convivio	2.12 €	2.29 €
2	Restoria	2.40 €	2.60 €
3	Océane de Restauration	2.17 €	2.261 €

Au regard de l'ensemble des critères du marché, la commission d'appel d'offre a attribué les notations suivantes aux entreprises ayant déposé une offre :

Convivio : 75.34 points

Restoria : 68.41 points

Océane de restauration : 71.18 points

L'offre du groupe Convivio portant sur l'option N° 1 proposant un tarif de repas à 2.12 € a été retenue par la commission qui a procédé à l'analyse des offres.

Il est proposé au conseil Municipal de suivre les conclusions de la commission et d'attribuer le marché à l'entreprise Convivio proposant l'offres économiquement la plus avantageuse.

Une discussion s'engage sur la prestation en liaison chaude proposée dans le marché par la société Convivio soit la proposition : Option 1 un prix du repas à 2.81 €

Des conseillers municipaux souhaiteraient que cette prestation soit retenue. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le coût du repas à 2.81 € entraînerait une hausse du coût de la prestation de l'ordre de + 15000 € au budget de la commune. Le prix du ticket cantine actuellement à 3.30 € devrait alors être fortement augmenté auprès des familles (environ 4.10 €) ou supporter par le budget communal qui du fait des baisses de dotations ne peut à l'heure actuelle, supporter cette charge financière.

Le Conseil Municipal après délibération, procède au vote à main levée sur les deux options proposées :

Pour la prestation en liaison chaude : 5 voix

Pour la prestation en liaison froide : 7 voix

Abstention : 1 voix

-la société CONVIVIO est retenue en prestation cantine en liaison froide de l'option 1 avec un tarif de repas à 2,12 € HT.

- Monsieur le Maire est autorisé à conclure avec le prestataire Convivio le marché public de fourniture à procédure adaptée pour la restauration scolaire

- Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces dudit marché et tous documents pouvant se rapporter à cette affaire.

Règlement à la cantine municipale

Frédéric Gloaguen et Isabelle Nourrisson font part de la dernière réunion de commission cantine. Un nouveau règlement va être établi afin de fixer des sanctions précises applicables à la cantine municipale pour la rentrée prochaine. Un système de croix va être mis en place et une exclusion au bout de trois croix d'une journée puis de trois jours en cas de récidive. L'exclusion définitive de la cantine pourra être décidée par M Le Maire.

Delib. 2019-07-04

Vente terrain clos de la forge : déclassement du domaine public

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 ;

CONSIDÉRANT que le bien communal sis au Clos de la Forge faisant fonction d'aire de jeux (parcelle N°B 953)

CONSIDÉRANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la

mesure où il n'est plus utilisé

CONSIDÉRANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le Conseil municipal débat sur la mise en constructibilité du terrain, des questions se posent sur le stationnement en périphérie de la parcelle, Monsieur le Maire informe que le terrain va être borné pour laisser la possibilité de zone de parking pour les véhicules près de ce terrain.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et vote à main levée cette désaffectation :

Pour : 11 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 1 voix

Après délibération le conseil municipal :

- DECIDE de DESAFFECTER LAPARCELLE B 953 DU DOMAINE PUBLIC
- CONSTATE la désaffectation du bien sis au Clos de la Forge référence cadastrale B 953.
- DÉCIDE du déclassement du bien sis AU CLOS DE LA Forge ref. B 953, du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Il sera demandé à l'acquéreur de conserver le chêne présent sur le site.

Délib 2019-07-05

Remboursement indemnités journalières

Monsieur le Maire présente le chèque de remboursement des indemnités journalières pour un arrêt de travail d'un montant de 405.67 € émis par note assureur la SMACL.

Après délibération :

Monsieur le Maire est autorisé à encaisser le chèque de 405.67 € correspondant à un arrêt de travail d'un agent.

Délib. 2019-07-06

Conventions RASED COMMUNE DE ROMILLE

Les écoles publiques des 14 communes du secteur de Romillé bénéficient de l'aide du Réseau d'Aide Spécialisé Aux Enfants en Difficulté (RASED).

Ce RASED est hébergé dans une annexe des locaux de la commune de Romillé, celle-ci alimente le réseau en fournitures de bureau, scolaires, fonds documentaires et matériels pédagogiques nécessaire au fonctionnement.

La convention présentée propose de partager entre les 14 communes les frais de fonctionnement et d'entretien des locaux de ce réseau, telles que constatées au compte administratif N-1, au prorata des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de leur territoire.

Cette convention est établie pour une période de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Après délibération : Le Conseil Municipal approuve la convention du RASED présentée et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES

Disponibilité agent technique

Oliver Coudray souhaite prendre une disponibilité pour convenance personnelle. Cette situation prendra effet au 1^{er} septembre 2019. Un appel à candidature va être lancé pour son remplacement. Le choix sera fait mi-septembre prochain. Les contrats des deux nouveaux agents à la cantine municipale vont être reconduits.

Inauguration multisports

L'ensemble du multisport va être inauguré le 31 août prochain en même temps que le forum des associations. Les invitations sont être lancées rapidement.

Le skate-park est mis en place et déjà très utilisé.

Des potelets ont été mis en place en périphérie de la structure, M le Maire remercie Patrick PICHOUX, Michel MOUCHOUX REBILLARD, l'agent technique Loïc et un bénévole pour leur aide dans la mise en place de ces potelets.

Travaux assainissement et médiathèque

Les deux chantiers avancent bien sans soucis rencontré.

Le logo du réseau des bibliothèques est en cours de fabrication.

Antenne « ORANGE »

L'antenne est en cours de montage actuellement pour une mise en activité dans le prochain semestre.

Travaux peinture

Jean-Marc BUAN expose qu'il est prévu des travaux de peinture

Dans la cuisine de la cantine municipale pour un coût de 3009 € et à l'AFEL pour 6504 € par l'Ets DECOR'IN qui peut intervenir cet été.

Un rail à vélo va être acheté pour être posé au niveau de l'école publique

Un devis est en cours pour repeindre l'entrée du local « Foot »

AFEL

M. le Maire a rencontré M. Patrick Clermont, Directeur intérimaire à l'AFEL dans l'attente du nouveau recrutement. Quelques dossiers sont restés non terminés : plan mercredi, convention tripartite, des contrats de travail à valider. M. Clermont met à jour progressivement les dossiers en instance.

Syndicat la Flume

Un nouvel établissement est en cours de création l'EPTB Vilaine regroupant le syndicat de la Flume et de la Vilaine. Ces syndicats fusionneraient ensemble.

SIPE

M Le Maire fait part de la situation financière difficile au sein du SIPE. Des études ont été présentées par la DGFIP sur la situation du syndicat et différentes alternatives à son maintien ou non.

Prochain conseil municipal : 29 août 2019.

